



Procès-verbal du conseil scientifique du 27 mars 2014

Le conseil s'est réuni le jeudi 27 mars 2014 à 9h30 à la Fondation Dosne-Thiers.

Membres présents ou représentés (15)

M. Jacques DALARUN, membre de l'Institut, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, président du conseil scientifique ;
Mme Annie COISY, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;
M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), président du conseil d'administration ;
M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MESR (représenté par M. Benoist PIERRE en remplacement de Jacques Dubucs) ;
M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;
Mme Élisabeth NICOUUD, représentante élue des membres de l'EFR (représentée par Michaël GASPERONI) ;
Mme Anna Maria RAO, professeur d'histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;
Mme Dominique RIGAUX, professeur à l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble) ;
Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense ;
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCÉ).

Assistaient également à la séance

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;
M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR.

Absents

M. Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes ;
M. Pascal MARTY, directeur adjoint scientifique au CNRS ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013
2. Informations de la directrice
3. Examen des candidatures aux postes de membre de l'École française de Rome (année 2014/2015) : renouvellement et recrutement
4. Devenir des membres sortants sur 10 ans
5. Examen des manuscrits présentés pour publication
6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
7. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Information de la directrice

Une première information est donnée au conseil scientifique sur l'état d'avancement du décret. Le ministère a transmis très récemment une version du décret, non expertisée par la cellule juridique, qui ne peut donc être votée en l'état. Le comité technique n'a donc pas pu se prononcer. Le vote pourrait être programmé pour le conseil d'administration du mois de juin 2014. De fait, l'éventuel versement du bonus contractuel en est retardé. Non versé en 2013, le sera-t-il en 2014 ? Dans la proposition du ministère, les articles 1 et 2 ne mentionnent pas clairement les statuts et les missions des EFE, mais font simplement renvoi au Code de l'éducation (article 718-2) pour la définition d'ensemble des statuts et des missions des EFE. Les principales modifications concernant toutes les EFE portent sur :

- la désignation du directeur : le quorum sera désormais de 10 personnes (et non 11), lequel ne sera plus nécessaire en cas de nouvelle convocation de la commission si le quorum n'est pas atteint ;
- la création d'un comité des directeurs avec présidence annuelle tournante (articles 7 et 8). Celui-ci devra se doter d'un règlement intérieur : il prendra toutes les mesures nécessaires en matière de mutualisation des services et des besoins assurera le suivi de l'exécution de ces mesures ;
- la disparition du directeur général des services (article 4).

Toutefois, et c'est un paradoxe à souligner, le texte dans ses débuts, insiste plus sur les différences entre les EFE que sur les actions de mutualisation à mener. Le président du conseil scientifique remarque que le comité des directeurs est une formalisation de ce qui existe dans la pratique.

3. Examen des candidatures aux postes de membres de l'École française de Rome (année 2014/2015) : renouvellement et recrutement

Alain Dewerpe, président de la commission, rappelle la procédure. Les 3 et 4 mars 2014 a eu lieu la phase d'admissibilité : ont été examinés les dossiers de candidatures. Les auditions des candidats retenus pour un entretien ont eu lieu du 24 au 26 mars 2014 dans les locaux de la Fondation Hugot du Collège de France. 80 dossiers recevables ont été l'objet d'un double rapport de la part des membres de la commission et 32 ont été retenus pour une audition.

On dénombrait 11 dossiers pour la période Antiquité, 7 pour le Moyen Âge, 9 pour l'Époque moderne et contemporaine et 5 candidatures de collègues déjà titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le temps imparti aux candidats était de 12 minutes, puis 12 minutes étaient consacrées à l'entretien avec le jury à proprement parler ; enfin 6 minutes étaient dédiées à un tour de table immédiat sur le candidat entre les membres de la commission d'admission. L'après-midi du dernier jour a été consacré aux délibérations. Un certain nombre de dossiers ont émergé d'eux-mêmes et ont obtenu un consensus général.

La directrice prend la parole pour indiquer que ces recrutements correspondent à la troisième et dernière année de fonctionnement de l'actuelle commission. En dehors des directeurs des études, elle sera renouvelée pour les recrutements au titre de l'année universitaire 2015/2016. La directrice remercie les collègues qui ont participé à la commission de l'ampleur du travail fourni, dans un esprit de respect mutuel.

Pour les demandes de renouvellement des membres : 10 demandes ont été présentées (Anne-Florence Baroni, Mathilde Carrive, Élisabeth Nicoud, Pierre Thévenin, Morana Čaušević-Bully, Cédric Quartier, Matthieu Scherman, Michaël Gasperoni, Marie Lezowski, Laurent Tatarenko). Tous les membres encore doctorants au moment de leur entrée à l'EFR s'étaient engagés à soutenir leur doctorat la première année, ce qui a été accompli. Les docteurs ont déployés une activité remarquable dans la mise en œuvre de leur programme postdoctoral. Il est à noter que trois membres ont postulé sur des postes de maîtres de conférences ou au CNRS et sont donc susceptibles de laisser leurs postes vacants à la rentrée 2014.

En ce qui concerne les recrutements, la commission se félicite de la qualité des dossiers présentés, notamment en section médiévale qui avait semblé offrir un vivier moins fourni en 2013. La directrice donne lecture des personnes proposées pour occuper un poste de membre au titre de l'année 2014/2015 et commente leur répartition. Le recrutement de trois membres en Antiquité pour deux sortants seulement cette année rétablit la situation précédant le gel d'un poste de membre en 2013, qui avait été pris sur la section antiquité. L'excellence des dossiers examinés dans cette section a permis sans effort de rétablir à sept le nombre de membres antiquisants. Elle remarque que, pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas eu de recrutement de maître de conférences. Il est vrai que le bilan sur dix ans (voir point 4) fait ressortir un résultat assez moyen : sur onze maîtres de conférences accueillis pendant cette période, seuls trois ont soutenu une HDR et deux seulement sont devenus professeurs. Faut-il pour autant renoncer à la possibilité de ce poste ? Elle attire également l'attention du CS sur le fait que la proposition de recrutement soumise à son avis comporte un membre de sciences sociales (juriste) ce qui portera à deux les membres relevant des disciplines de sciences sociales pour l'année universitaire 2014-2015. Depuis la création de ce « fléchage » de poste en 1992, il n'y avait qu'un poste tous les trois ans relevant des disciplines de SHS hors histoire et archéologie. Il convient d'ouvrir également la réflexion sur ce point, après que les directeurs des études, auxquels elle passe la parole, auront présentés le profil des nouveaux membres recrutés.

Section Antiquité

- **Reine-Marie Bérard** : agrégée d'Histoire (2008), ATER à l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Thèse de doctorat en cours (depuis 2010) sur « Les nécropoles de Mégara Hyblaea : archéologie et histoire sociale des rituels funéraires dans la Sicile archaïque du VIII^e au VI^e siècle av. J.-C. », sous la direction de Francis Prost (Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne). Projet de recherche sur « Archéologie et histoire sociale des rituels funéraires dans la Méditerranée antique ».

- Franz Dolveck : agrégé de grammaire (2011) & archiviste paléographe (2011), doctorant contractuel à l'EPHE. Thèse de doctorat en cours (depuis 2011) sur « La poésie de Paulin de Nole : des réseaux de communication du IV^e siècle aux bibliothèques médiévales de France et d'Italie », sous la direction d'Anne-Marie Turcan-Verkerk (EPHE) et de Giancarlo Alessio (Université Ca' Foscari de Venise). Projet de recherche sur « Lire et éditer Ausone. Réseaux et sociabilités aux IV^e et V^e siècles ».
- Éloïse Letellier : agrégée de Lettres classiques (2007), ATER à l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Thèse de doctorat en cours (depuis 2009) à l'université d'Aix-Marseille sur « Le théâtre dans la ville : recherches sur l'insertion urbaine des théâtres romains », sous la direction de Renaud Robert (actuellement professeur à l'université de Bordeaux-Montaigne). Projet de recherche sur « Deux théâtres dans la ville. Projet d'études des théâtres de Pompéi ».

Le directeur des études pour l'Antiquité souligne le très bon niveau des candidatures cette année. Parmi les candidats non classés, la candidature de Marie-Adeline Le Guennec, ayant recueilli un nombre important de suffrages, est à encourager.

Section médiévale

- Haude Morvan : possède un doctorat en histoire de l'art. Thèse de doctorat « Mort et sépulture des papes et des cardinaux chez les Mendiants au XIII^e siècle », soutenue en septembre 2013. Son projet post-doctoral porte sur « La place du chœur dans les églises dominicaines entre 1250 et 1550 ».
- Camille Rouxpetel : professeur certifié en histoire-géographie, en poste à Meaux (77) est titulaire d'un doctorat obtenu en 2012 (Paris-Sorbonne) dont le sujet est « *Terram sanctam perambulavi* : Le regard des voyageurs latins sur les chrétiens d'Orient (Cilicie, Syrie-Palestine, Égypte) du XII^e siècle au début du XV^e siècle ». Son projet de recherche à l'EFR porte sur « L'abbaye de Subiaco, foyer de la réforme (1362-1417) ».

Section histoire moderne et contemporaine et sciences sociales

- Niccolò Mignemi : est titulaire d'un doctorat obtenu en 2012 (EHESS) dont le sujet est « Coopérer pour travailler la terre, coopérer pour exploiter le terre : itinéraires comparés des coopératives agricoles en Italie et en France dans la première moitié du XX^e siècle ». Le thème de ses recherches pendant son séjour à l'EFR portera sur « Défendre l'agriculture, moderniser les campagnes : coopérativisme et corporatisme dans l'histoire de l'Institut International d'Agriculture (1905-1946) ».
- Céline Torrisi est actuellement ATER à l'université de Grenoble et en cours de doctorat (soutenance prévue fin 2014) dont le sujet est : « Décentralisation et infiltrations mafieuses au sein de l'administration publique locale ». Elle travaillera à l'EFR sur « La territorialisation de la justice italienne en question(s). Réflexion à partir de l'analyse des rapports entre magistrature antimafia et territoire(s) de 1982 à nos jours ».

Au premier septembre 2014, le nombre de postes de membres sera réparti comme suit : 7 pour la section Antiquité, 5 pour la section Moyen Âge et 6 pour la section Époque moderne et contemporaine. La liste complémentaire, classée selon l'ordre de mérite et non par section suite à la recommandation du conseil d'administration et pour respecter le règlement intérieur, est la suivante :

- Laurent Hablot, maître de conférences à l'université de Poitiers. Section moyen âge.
- Florent Coste, PRAG à l'université de Lorraine. Section moyen âge.
- Vivien Barrière : agrégé de Lettres classiques (2007), PRAG à l'Université d'Aix-Marseille. Section antiquité
- Éliane Roux : docteur (EHESS). Section moderne et contemporaine.
- Touatia Amraoui : sans emploi, docteur (Université de Lyon). Section antiquité.
- Antony Santilly : doctorant à l'EPHE. Section moderne et contemporaine.
- Roxane Rocca, sans emploi, docteur (Université de Paris-Ouest-Nanterre). Section antiquité.

Le président du conseil scientifique remercie les directeurs des études et conclut sur les recrutements : il est admis de tous les membres de la commission que l'entretien est fondamental dans la procédure de recrutement. Le choix ne s'effectue pas seulement sur dossier mais en fonction de la présentation orale du candidat.

Le président du conseil scientifique ouvre le débat sur la répartition des postes de membres sur les trois sections et le rattachement du poste fléché « sciences sociales » à la section moderne et contemporaine. Par ailleurs, une autre question est posée sur l'opportunité de réserver statutairement ou non un contingent pour les maîtres de conférences (un poste par année de recrutement).

Ensuite est évoquée la possibilité de procéder aux recrutements plus tard dans l'année universitaire, pour tenir compte du calendrier des autres établissements recruteurs (université, CNRS...) et résoudre les problèmes rencontrés par la commission d'admission dans ce calendrier très en avance dans l'année universitaire qui laisse beaucoup d'incertitudes sur le devenir des membres en renouvellement comme des candidats aux postes de membres.

Sur le premier point, il est acté qu'aucun quota ne doit être mis en place. La prise en compte de la qualité des dossiers des candidats est nécessaire, au-delà d'une répartition théorique. Un consensus se dégage au sein du CS sur la place des sciences sociales à l'EFR : renoncer à cantonner celles-ci dans une seule section et renoncer au contingentement qui voulait qu'un poste soit proposé dans ces disciplines seulement une fois tous les trois ans. Le terme sciences sociales n'a pas vocation à être attaché à la seule section moderne et contemporaine, mais peut concerner toutes les sections de l'EFR. Les dossiers des candidats venant des sciences sociales, présentant des projets de recherche susceptibles de dialoguer avec l'histoire et l'archéologie qui restent un cœur d'activités pour l'EFR, seront donc examinés tous les ans comme les autres. Cela suppose un changement dans l'intitulé même des sections pour ne pas faire apparaître l'expression « sciences sociales » rattachée à une seule d'entre elles.

Sur le deuxième point, là encore, la qualité doit primer : le choix des postes à pourvoir doit être effectué au regard des candidatures et non en fonction d'un certain profil de candidat. Réserver un poste spécifiquement pour les maîtres de conférences revient à bloquer un moyen budgétaire qui pourrait être pourvu par un candidat présentant un bon dossier. Le représentant du ministère précise qu'une habilitation à diriger des recherches peut être réalisée par d'autres moyens. Ce n'est pas un poste de plus à l'EFR qui résoudra une thématique d'envergure nationale, celle de la formation continue des maîtres de conférences.

Le président du conseil d'administration précise par ailleurs qu'il est question de savoir si le maître de conférences recruté pour un an termine son habilitation ou participe aux programmes de l'EFR. L'EFR ne doit pas réserver statutairement un poste et doit conserver une certaine souplesse dans les recrutements.

Dominique Rigaux précise que les universités ont mis en place une aide spécifique pour les maîtres de conférences pour les aider à terminer leur habilitation à diriger des recherches.

Le président du conseil scientifique conclut qu'il ne faut donc pas colorier un poste de manière trop précise et conserver une certaine souplesse.

Sur le troisième point, le calendrier des recrutements, il est indiqué qu'il y a quelques années, le recrutement s'effectuait en juin pour une rentrée en septembre. Un recrutement en mars permet aux candidats de se positionner en amont sur le parcours professionnel envisagé. Le président du conseil scientifique indique que les changements de calendrier sont difficiles pour les candidats. Comme il est difficile d'avoir une vision exhaustive des recrutements dans les universités, il est prudent de conserver le calendrier actuel. Cependant à partir de 2016, le conseil d'administration devra se tenir avant le 28 février. Cela posera problème pour l'organisation concomitante du conseil scientifique, lequel ne peut valider des candidatures à un poste de membre si tôt dans l'année.

Le renouvellement des membres est adopté à l'unanimité. La liste de nomination des nouveaux membres proposée par la commission est par ailleurs adoptée à l'unanimité.

4. Devenir des membres sortants sur 10 ans

Lors du dernier conseil scientifique (novembre 2013), la direction s'était engagée à porter à connaissance du conseil un document sur le devenir des membres sortants de l'EFR sur 10 ans. Pour les membres maîtres de conférences, la directrice renvoie à la discussion qui a eu lieu au point précédent. Pour les autres membres, le résultat d'ensemble est satisfaisant même si, sur les dernières années, ils ont mis un peu plus de temps à trouver un emploi sur le court terme. À moyen terme, la très grande majorité des membres trouve un emploi à la hauteur de leur formation, dans l'enseignement supérieur et la recherche le plus souvent. Il faut prendre en compte la plus-value apportée par un passage à Rome. Par ailleurs, la responsabilité de l'institution dans l'obtention d'un poste n'est pas entière. Il en va de la responsabilité de chaque membre.

Il est à noter que depuis 10 ans, le nombre d'étudiants en histoire décroît fortement. Les concours de l'agrégation et du CAPES sont moins demandés. Toutefois, depuis 2 ou 3 ans, on observe une légère amélioration. Par ailleurs ce déclin a été en partie compensé par l'augmentation des personnels enseignants du fait de nombreux départs à la retraite.

Depuis quelques années, on observe une priorité donnée à l'obtention d'un poste de maître de conférences avant d'avoir terminé les trois ans qui peuvent être passés à l'EFR. Le président du conseil scientifique pense que le choix de la sécurité n'est pas toujours le plus pertinent sur le long terme pour l'excellence de la recherche et l'ensemble de la carrière du chercheur.

La directrice indique au conseil qu'un rapport sur le devenir des membres sur la période 1974-2004 sera présenté au conseil scientifique de juin 2014.

M. Benoist Pierre confirme la chute des effectifs des étudiants en histoire ces dernières années, avec une stagnation de la baisse depuis peu. Il encourage le fait que l'EFR affiche un poste « sciences sociales », qui permet de privilégier des parcours pluridisciplinaires. La loi ESR prévoit des parcours pluridisciplinaires (comme à l'université de Nanterre par exemple); en cela, le positionnement des sciences sociales à l'EFR est un véritable enjeu car le vivier est très riche.

Par ailleurs, le président du conseil scientifique propose, dans le cadre du nouveau décret, d'instaurer un conseil scientifique émanant des CS des EFE. En effet, si un comité des directeurs est créé, alors une instance scientifique commune devrait pouvoir éclairer les choix du comité des directeurs et démultiplier ainsi la richesse de chaque école. Dans ce contexte, la mutualisation des programmes scientifiques prend du sens, au-delà de la mutualisation de postes budgétaires.

5. Examen des manuscrits présentés pour publication

Section Antiquité

- L'examen du manuscrit de Thibaud Lanfranchi (*Les tribuns de la plèbe et la formation de la République romaine 494-287 av. J.-C.*) est reporté au conseil scientifique de juin 2014, car un des rapports n'est pas parvenu à temps pour la réunion du présent conseil.
- Le manuscrit sous la direction de Marie-Laurence Haack, *L'écriture et l'espace de la mort*, présenté au conseil de novembre 2013, a été modifié selon ses recommandations. Il est donc accepté pour une publication en ligne, avec impression à la demande, sous réserves de quelques corrections à apporter.

Le président du conseil scientifique fait part, à cette occasion, de son souhait de voir figurer, dans l'introduction de l'ouvrage, les remerciements de l'auteur envers les rapporteurs, après avoir pris leur consentement car du temps et un investissement certain sont consacrés à l'amélioration du volume. Les directeurs des études peuvent aussi le mentionner aux auteurs.

Section médiévale

- *Le Registre de Pierre Diacre* (Montecassino, archivio dell'abbazia, Reg. 3) manuscrit complexe, qui représentera environ 2000 pages (4 volumes) : il rassemble 643 actes relatifs à l'ensemble des possessions et titres de propriété de l'abbaye, des origines jusqu'au milieu du XII^e. Les deux rapports sont favorables à la publication. Le président du conseil scientifique précise qu'une traduction de certains passages serait nécessaire. Le budget global pour cette publication est de 26 000 euros. Le directeur des publications indique que, dans le processus de coédition, il sera nécessaire de privilégier le typographe qui travaille avec l'« Istituto storico italiano per il Medioevo » (ISIME).

Le conseil scientifique approuve la publication du volume.

- *La mémoire d'Ambroise de Milan*, volume collectif sous la direction de Patrick Boucheron (Professeur à l'université de Paris I - Panthéon Sorbonne) et de Stéphane Gioanni (École française de Rome). Ce volume est la synthèse éditoriale du premier volet du programme « La mémoire des pères », consacré au souvenir d'Ambroise de Milan. Il fera l'objet d'une coédition avec les Publications de la Sorbonne. Les rapports sont tous deux favorables. Une partie de l'introduction est toutefois à réécrire, Le président du conseil scientifique se félicite des illustrations, à mettre en valeur. La directrice remarque que ce manuscrit a eu une curatelle attentive et que, devenu un vrai livre, il fera l'objet d'une publication papier.

Le conseil scientifique approuve la publication du volume.

Section histoire moderne et contemporaine et sciences sociales

- *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, de Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet. Le manuscrit présenté est tiré d'un cycle de séminaires tenus à Paris et à Rome sur les écrits relatifs à l'art de la négociation diplomatique depuis le Moyen Âge jusqu'au début de la période contemporaine. Les rapporteurs émettent un avis favorable, sous réserve de quelques corrections à apporter à la bibliographie.

Le conseil scientifique approuve la publication du volume et recommande la publication à la fois en version papier et en version numérique, pour un accès facilité en ligne.

- *Casa Savoia e Curia Romana dal Cinquecento al Risorgimento*, de Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti et Maria Antonietta Visceglia, constitue les actes du colloque organisé à l'EFR à l'occasion des 150 ans de l'Unité italienne, lequel a eu pour objet d'analyser les rapports entre la maison de Savoie et la curie romaine depuis la Renaissance jusqu'à l'aboutissement du *Risorgimento*. Les rapporteurs émettent un avis favorable à cette publication, sous réserve d'améliorer la conclusion, de mieux justifier le choix des thèmes en introduction et d'introduire des cartes et des graphiques. Le directeur des publications compare cet ouvrage à *l'Atlante storico dell'Italia rivoluzionaria e napoleonica*, qui aurait dû faire l'objet d'une coédition en Italie pour une meilleure diffusion dans ce pays. Le présent ouvrage est rédigé entièrement en italien et c'est en Italie qu'il trouvera son public. Un coéditeur italien pourrait améliorer la diffusion qui devra quoiqu'il en soit être particulièrement pensée en amont.

Le conseil scientifique approuve la publication du livre.

- *Une souveraineté de papier au miroir de l'Europe. Publier Christine de Suède entre 1654 et 1689*, de Marion Lemaignan (Docteur en histoire, Institut européen de Florence). Les rapporteurs émettent un avis défavorable à cette proposition. Le document n'est pas publiable en l'état. Il s'agit d'une thèse non retravaillée. Un travail complet de réécriture et de subdivision des chapitres serait nécessaire.

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication de cet ouvrage.

Le directeur des études pour l'Antiquité propose d'établir une liste des rapporteurs à mettre en ligne sur le site de l'EFR, sous réserve de l'accord des personnes, proposition relayée par Benoist Pierre, qui estime qu'ils méritent effectivement d'être identifiés.

6. Approbation des accords et conventions signées par la directrice par délégation du conseil d'administration

Suite à la modification du décret régissant les EFE, le conseil scientifique est désormais informé des conventions passées au nom de l'EFR.

7. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

En guise de conclusion sur le débat ayant eu lieu sur les sciences sociales, Georges-Henri Soutou et Benoist Pierre souscrivent aux propos évoqués en séance et concluent sur la liberté que peut se réserver la direction de l'EFR de rattacher les sciences sociales à d'autres périodes que l'époque moderne et contemporaine.

La séance est levée à 13h00.